



PROCES-VERBAL

Du Conseil Municipal du 8 octobre 2025

Le conseil est convoqué le mercredi 8 octobre 2025 à 20h, à la mairie.

Présents : Mmes BERTHONNEAU, REBECHAUD, DANIEL, BUROT, MORISSET, BERNARD, GAUTHIER, MM. BRUNET, NADAUD, BICHON, LAVAUD,

Absents excusés : MME RIVIERE, M FOUILLET,

Absents avec procuration : MME BARRE A MME REBECHAUD, M PROUX A M BICHON

- MME MORISSET Lucie est nommée secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.
- Acte du Maire pris par délégation du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de la délibération du 27 mai 2020

- Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.
- En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

↳ Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

↳ Convention exceptionnelle de mise à disposition de la salle Emile Plantin pour le Sporting Club Thouarsais

2025-10-01 : Présentation du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Thouarsais :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une présentation annuelle à l'assemblée délibérante d'un rapport d'activités de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Ce document relate l'ensemble des actions menées par la collectivité sur une année et met en avant les projets qui l'ont animée. Il permet de faire le point sur la mise en œuvre des compétences communautaires et les moyens financiers qui sont consacrés aux différentes politiques publiques.

C'est également un document de communication qui permet de mieux connaître et identifier la collectivité.

Ce rapport conformément au CGCT est transmis à l'ensemble des communes membres.

Vu l'article L 5211- 39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ce rapport retrace l'ensemble de l'activité des services communautaires pour l'année 2024, l'action de la Communauté de Communes du Thouarsais se caractérise par sa solidité et sa stabilité dans la durée.

La collectivité poursuit son travail contribue à l'aménagement et au développement du territoire, dans un souci d'équilibre et d'égalité d'accès de tous les usagers à ses services. Sans être exhaustif, quelques temps forts sont à retenir en 2024 avec :

- **Poursuite de travaux de la médiathèque intercommunale** : ce projet phare du mandat vise à renforcer l'attractivité du territoire et à offrir un lieu de savoir et de culture accessible à tous,
- **Inauguration de la déchèterie de Sainte-Gemme** : Cette nouvelle infrastructure remplace les déchèteries de Saint-Varent et Coulonges-Thouarsais,
- **Déploiement du compostage collectif et individuel** : Avec une augmentation significative du nombre de foyers participants, cette initiative écologique a été un succès, avec 17 sites de compostage collectif répartis sur le territoire,
- **Labellisation TETE (Territoire Engagé pour la Transition Écologique)** : La collectivité a obtenu une labellisation de deux étoiles, reconnaissant ses efforts pour réduire son impact environnemental et promouvoir des pratiques durables,
- **Aménagement de 7 km de pistes cyclables** : Ces aménagements sur les communes de Thouars, Louzy et Sainte-Verge favorisent les déplacements doux et s'inscrivent dans une démarche de mobilité durable et s'achèveront en 2025,
- **Création du Groupe d'Action Local (GAL) Thouarsais-Loudunais** : L'association installée en avril 2024, accompagne les porteurs de projets publics et privés sollicitant une aide financière européenne, avec une enveloppe de 2 409 269 € réservée pour le territoire,
- **Accueil du relais de la flamme olympique** : Le 2 juin 2024, Thouars a accueilli le relais de la flamme olympique, un événement marquant qui a rassemblé 7 000 personnes et mis en lumière les valeurs du sport et de l'olympisme,
- **Lancement de la route des vins du Thouarsais** : Inaugurée lors du salon des vins de Thouars, cette route vise à promouvoir le patrimoine viticole local et à renforcer l'attractivité touristique du territoire,
- **L'extension du pôle santé de Thouars a permis** : l'offre de médecins généralistes a ainsi été étoffée,
- **Mise en place d'ombrières photovoltaïques sur les bassins du Thouet** : Le projet d'implantation d'ombrières photovoltaïques sur le parking des Bassins du Thouet et sur le parking du complexe de Sainte-Verge s'inscrit dans une démarche de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Finalisation des travaux de **réaménagement de la ZAE de Sainte-Verge**,
- **Plan d'attractivité des agents** : l'ultime étape de ce plan a été mis en œuvre avec une revalorisation du régime indemnitaire.

Il est demandé à l'assemblée :

- De prendre acte du document qui retrace les activités des services sur l'année 2024 au sein de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De prendre acte du document qui retrace les activités des services sur l'année 2024 au sein de la Communauté de Communes du Thouarsais.

2025-10-02 : Déchets ménagers – Validation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers : exercice 2024.

Il est rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles L.2224-1 et L.2224-5, de produire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport, établi par la CCT, est public et doit permettre d'informer les usagers du service.

Synthèse du rapport d'activité 2024

Faits marquants 2024 :

- En 2024, nous avons collecté 19 519 tonnes de déchets sur l'ensemble du territoire, soit 3,55 % de plus par rapport à 2023.
- Après neuf mois de travaux, la nouvelle déchèterie de Sainte-Gemme a été inaugurée le 4 juin 2024. Elle remplace les déchèteries de Coulonges-Thouarsais et de Saint-Varent qui ont fermé définitivement le 25 mai 2024.
- Suite à l'arrêt de la collecte des biodéchets des professionnels fin 2023, le service déchets a accompagné les professionnels dans le choix de leur nouveau mode de gestion des biodéchets : 9 établissements scolaires et 11 lieux de vie/travail ont fait le choix du compostage (25 référents de site ont été formés au cours de l'année 2024).
- Au 31 décembre 2024, 17 sites de compostage collectif répartis sont installés sur le territoire. La Communauté de Communes organise des ateliers de sensibilisation au tri des déchets et à la prévention des biodéchets. Un composteur est offert à chaque foyer participant : 5 ateliers ont eu lieu en 2024, cela représente 120 participants et 85 composteurs gratuits. Ce projet est possible grâce au soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine. En 2022, seulement 16% des thouarsais utilisaient des solutions de compostage proposées par la CCT. Fin 2024, 44% des thouarsais sont concernés.
- La collectivité s'engage dans le programme TETE (Territoire Engagés pour la Transition Ecologique) avec les services de l'État, et a été labellisée 2 étoiles lors de l'audit d'état des lieux. La phase de diagnostic a débuté fin 2024 et le plan d'action sera déployé jusqu'en 2027.
- Depuis décembre 2024, de nouvelles filières de tri sont déployées en déchetterie. Ces nouvelles filières permettent de réduire la quantité de déchets enfouis, en diminuant la quantité de déchets dans le tout-venant. Sont concernés les jouets, les articles de sport ou bien les articles thermiques.
- Poursuite des travaux du site de TVME (Tri Valorisation Matière Energétique) du SMITED, démarrage des travaux du centre de tri UNITRI à Loublande.
- Sur la période 2023-2024, 5 restaurants scolaires ont bénéficié d'un accompagnement par les techniciens de l'association « Sèvre Environnement » afin réduire le gaspillage alimentaire. Pour 4 établissements sur 5 la baisse du gaspillage est comprise entre 36% et 48% nous permettant d'obtenir le prix d'encouragement du CREPAQ (Centre de Ressource d'Ecologie Pédagogique de Nouvelle-Aquitaine).
- La Communauté de Communes du Thouarsais s'est engagée auprès de CITEO dans la lutte contre les déchets abandonnés. Les municipalités volontaires ont floqué les avaloirs d'eau pluviale avec le message « Ici commence le Thouet – Ne rien jeter ». Un kit d'équipements dédiés aux ramassages des déchets a été constitué et est mis à disposition des écoles, des associations ou des habitants pour leur faciliter les opérations de ramassage citoyen.

Objectifs 2025 :

- Démarrage de la phase d'étude de faisabilité pour la construction d'une nouvelle déchetterie à Cersay et la rénovation de celle de Taizé.
- Installation de conteneurs semi-enterrés d'ordures ménagères, emballages, papier et verre dans le quartier des Capucins. Ces installations permettront d'augmenter la capacité des conteneurs et améliorer la propreté aux abords des points d'apport volontaire.
- Gestion des biodéchets sur le territoire : déployer le compostage individuel, collectif et en établissement
- Poursuite des campagnes de communication pour améliorer le tri sur l'ensemble du territoire.
- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2023 – 2028 : poursuite du déploiement du programme d'action
- Renforcer le tri à la source des biodéchets, en augmentant la communication et la sensibilisation auprès des habitants du territoire.
- Proposer aux particuliers un service de location de broyeurs multi végétaux.
- Mise en place du plan d'action de lutte contre les dépôts sauvages
- Poursuite du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants

scolaires

- Réalisation de l'audit Economie Circulaire dans le cadre du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation de la synthèse du rapport fournie en annexe, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de la Communauté de Communes du Thouarsais joint en annexe.

Il est proposé à l'Assemblée :

- De prendre acte du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De prendre acte du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de la Communauté de Communes du Thouarsais.

2025-10-003 : Validation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2024 du SEVT :

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoyant le transfert des compétences « Eau et assainissement » vers les communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-5 et D.2224-3,

Considérant qu'en application du principe de « représentation – substitution » la CCT a pris la place de ses communes membres au sein des syndicats exerçant la compétence « Eau »,

Considérant que le Syndicat d'eau du Val du Thouet (SEVT) exerce la compétence « Eau potable » sur une partie du territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais,

Considérant que l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'il appartient au Président de chaque communauté de communes ayant la compétence « Eau » de présenter à son assemblée le rapport annuel produit par l'organisation exerçant la compétence.

Le SEVT exerce, dans le cadre d'une régie à autonomie financière, les missions de protection de la ressource, production, traitement, stockage, transport et distribution de l'eau potable pour les communes de Brion-près-Thouet, Louzy, Plaine-et-Vallées, Pas-de-Jeu, Saint-Cyr-la-Lande, Saint-Généroux, Saint-Jacques-de-Thouars, Saint-Jean-de-Thouars, Saint-Léger-de-Montbrun, Saint-Martin-de-Mâcon, Sainte-Verge, Thouars, Tourtenay soit 13 des 24 communes de l'intercommunalité.

Quelques chiffres relatifs à l'activité 2024 du SEVT sur l'ensemble de son périmètre :

- Nombre d'abonnés : 20 735 (20 689 en 2023)
- Consommation moyenne : 96 m³ / abonné (96 m³/abonné 2023)
- Volumes prélevés : 2 836 757 m³ (2 745 696 m³ en 2023) dont 2 482 421 m³ dans les captages thouarsais.
- Volumes produits aux sources de Seneuil et à l'usine de Taizé : 2 452 530 m³ (hors convention SVL) (2 593 016 en 2023) dont 2 098 194 m³ à l'usine de Taizé.
- Volumes importés : 395 121 m³ (381 024 m³ en 2023).
- Volumes exportés : 22 833 m³ (19 175 m³ en 2023)
- Volumes consommés : 2 462 382 m³ (2 391 779 m³ 2023)

Tarification de l'eau 2024

	Montants 2024 en € HT	Montants 2025 en € HT
ABONNEMENT ANNUEL		
Compteur diamètre 15 à 20	50	55
Compteur diamètre 30 à 65	80	85
Compteur diamètre > à 80	116	121
ABONNEMENT INDUSTRIEL (compteur >80 et consommation > 50 000 m3)	2350	2500
Prix du m3 USAGE INDUSTRIEL	1.30	1.34
Prix du m3 USAGE DOMESTIQUE	1.95	1.99
Redevance de prélèvement à la ressource au m3	0.06	0.06
Redevance pollution au m3	0.30	
Redevance consommation eau potable		0.33
Redevance pour performance des réseaux d'eau		0.02

Impayés

Le taux d'impayé en 2024 sur la facture 2023 s'élève à 1,82% (2,01% en 2023).

Qualité de l'eau distribuée

Le taux de conformité 2024 est de 100% sur les paramètres bactériologiques et de 94.64% sur les paramètres physico-chimiques (En 2023, le taux de conformité était de 100% sur les paramètres bactériologiques et de 91.92% sur les paramètres physico-chimiques).

Protection de la ressource en eau

Le SEVT porte un programme Re-Resources depuis le début des années 2000 afin de préserver et reconquérir durablement la qualité des ressources en eau. Ainsi, de nombreuses actions d'animation et de sensibilisation ont été menées en 2024. Certaines en lien avec la CCT, partenaire du programme Re-Resources 2020-2025. En effet, il contribue aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial.

De plus, la réglementation fixe un indicateur d'état d'avancement de la procédure pour la protection des ressources en eau. Pour 2024, cet indice d'avancement est de 80%.

Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable s'établit entre 0 et 120. Pour l'année 2024, cet indice s'élève à 120 pour le SEVT.

Performance du réseau

Le rendement du réseau permet d'évaluer l'efficacité de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution. Pour 2024, le rendement du réseau s'élève à 86,47% (84,26% en 2023).

Un linéaire de 10,93 km de réseau a été renouvelé en 2024. Le taux de renouvellement des réseaux est de 0,9%.

La durée d'extinction de la dette est en 2024 de 3,8 ans (8,2 ans en 2023).

Après présentation du rapport sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable du SEVT.

Il est proposé à l'Assemblée :

- De prendre acte de la présentation du RPQS de l'eau pour l'année 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De prendre acte de la présentation du RPQS de l'eau pour l'année 2024.

2025-10-04 : Validation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2024 du SVL :

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoyant le transfert des compétences « Eau et assainissement » vers les communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-5 et D.2224-3,

Considérant qu'en application du principe de « représentation – substitution » la CCT a pris la place de ses communes membres au sein des syndicats exerçant la compétence « Eau »,

Considérant que le Syndicat du Val de Loire (SVL) exerce la compétence « Eau potable » sur une partie du territoire de la communauté de Communes du Thouarsais.

Considérant que l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'il appartient au Président de chaque Communauté de communes ayant la compétence « Eau » de présenter à son assemblée le rapport annuel produit par l'organisation exerçant la compétence.

Le SVL a confié la gestion du service de distribution d'eau à Veolia dans le cadre d'une délégation de service public courant jusqu'au 31 décembre 2025. Le rôle du SVL et de Veolia se répartit comme suit :

	
• Propriétaire des ouvrages. • Responsable de la distribution d'eau. • Vote et exécution du budget (tarifs, règlements). • Achat de l'eau nécessaire au service. • Etude, suivi et financement des travaux (réservoirs, stations de pompage, canalisations...). • Vérification de la bonne exécution du contrat confié à VEOLIA.	• Gestionnaire du réseau pour le compte du SVL. • Contrat de Délégation de Service Public de 2016 à 2025. • Gestion technique du service (réparation des fuites, fonctionnement du réseau, distribution et maintien de la qualité de l'eau. • Gestion clientèle du service (abonnements, relevés de compteurs, facturation).

Une procédure de consultation pour la concession de ce service public de distribution d'eau potable a été lancée en 2024 pour la période 2026-2035.

Le SVL a conclu plusieurs partenariats pour la production d'eau potable avec :

- Le SIDAEP Mauges – Gâtine qui produit à partir de deux usines sur la Loire (Montjean-sur-Loire et Le Thoureil). Volume acheté par le SVL en 2024 : 1 400 000m³ (24% du volume, contre 22% en 2023),
- La SPL des Eaux du Cesbron assure la gestion des installations du Cesbron (barrage et usine de production). Volume acheté par le SVL en 2024 : 3 760 000m³ (64% du volume, contre 66% en 2023),
- Le SEVT pour le traitement de l'eau des forages de Ligaine à l'usine de traitement de Taizé et la gestion du programme Re-Sources sur ces forages. Volume traité pour le compte du SVL en 2024 : 730 000m³ (12 % du volume, similaire à 2023).

L'eau fournie aux communes Thouarsaises provient de ces trois origines.

Quelques chiffres relatifs à l'activité 2024 du SVL :

- Nombre d'abonnés : 40 787 (40 544 en 2023) dont 5838 en Thouarsais (5844 en 2023)
- Consommation moyenne : 103,6 m³/abonné (97,3 m³/abonné en 2023) hors industriels

- Volumes prélevés à Ligaine : 931 714 m³ (973 947 m³ en 2023)
- Volumes produits à Ligaine : 730 985 m³ (703 629 m³ en 2023)
- Volumes importés : 5 177 041 m³ (5 167 090 m³ en 2023)
- Volumes mis en distribution = volumes produits à Ligaine + volumes importés : 5 901 381 m³
- Volumes consommés : 5 385 411 m³ (4 989 483 m³ en 2023) dont 896 181 m³ par les abonnés thouarsais (841 382 m³ en 2023)

Tarification de l'eau

Tarifs des abonnements par semestre

	Tarif 2024 HT	Tarif 2025 HT
- Abonnement ordinaire :	39,00 € / semestre 1 40,00 € / semestre 2	40,00 € / semestre 1 42,00 € / semestre 2
- Abonnement pour compteur desservant n locaux :	n * abonnement principal	n * abonnement principal
- Abonnement droit de puisage :	250,00 € / semestre	260,00 € / semestre
- Abonnement industriel :	1.200,00 € / semestre	1.280,00 € / semestre

Tarifs des consommations au m³

	Tarif 2024 HT	Tarif 2025 HT
- Consommation tarif ordinaire :	1,36 €/m ³	1,38 €/m ³
- Consommation tarif industriel :	1,25 €/m ³	1,33 €/m ³
- Consommation tarif puisage :	1,50 €/m ³	1,60 €/m ³
- Ventes Collectivités Extérieures :	1,78 €/m ³	1,86 €/m ³

Impayés

Le taux d'impayé en 2024 sur la facture 2023 s'élève à 0.74% (0,65% en 2023 sur la facture de 2022).

Qualité de l'eau distribuée

Le taux de conformité 2023 est de 100% sur les analyses microbiologiques et de 95,9% sur les analyses physico-chimiques.

Protection de la ressource en eau

Le SVL a conclu un partenariat avec le SEVT pour la gestion du programme Re-Sources visant à préserver et reconquérir durablement la qualité des ressources en eau sur le captage de Ligaine. Ainsi, de nombreuses actions d'animation et de sensibilisation ont été menées en 2023. Certaines en lien avec la CCT, partenaire du programme Re-Sources 2020-2025. En effet, il contribue également aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial.

De plus, la réglementation fixe un indicateur d'état d'avancement de la procédure pour la protection des ressources en eau. Pour 2024, cet indice d'avancement est de 80%.

Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable s'établit entre 0 et 120. Pour l'année 2024, cet indice s'élève à 118 pour le SVL.

Performance du réseau

Le rendement du réseau permet d'évaluer l'efficacité de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution. Pour 2024, le rendement net du réseau s'élève à 88,2 % (88,3 % en 2023).

Un linéaire de 12,07 km de réseau a été renouvelé. Le taux de renouvellement des réseaux est de 0,76%.

La durée d'extinction de la dette est en 2024 de 3,7 ans (4,5 ans en 2023)

Après présentation du rapport sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable du SVL.

Il est proposé à l'Assemblée :

- De prendre acte de la présentation du RPQS de l'eau pour l'année 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De prendre acte de la présentation du RPQS de l'eau pour l'année 2024.

2025-10-005 : Validation du rapport 2024 sur le prix et la qualité des services de l'assainissement de la Communauté de Communes du Thouarsais :

Il est rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles L.2224-1 et L.2224-5, de produire un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'Assainissement Collectif et Non Collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ils sont publics et doivent permettre d'informer les usagers du service.

Un exemplaire doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Synthèse du rapport pour l'Assainissement Collectif

Quelques chiffres clés

- x Le parc assainissement est composé de 23 stations d'épuration, de près de 300 km de réseau (dont environ 240 km de réseau gravitaire) et de 86 postes de refoulement,
- x La station de Sainte-Verge (capacité de 35 000 eq/hab.) a traité en moyenne annuelle près de 3 265 m³/j en 2024 soit l'équivalent de la consommation de 27 208 habitants (*considérant une consommation de 120 litres par habitant et par jour*),
- x Les niveaux de rejets annuels sont conformes sur toutes les stations d'épuration,
- x 0,41 % de taux de renouvellement des réseaux en moyenne sur les 5 dernières années,
- x 436 contrôles (notaires + agences) dont 60 pour mise en conformité et 27 contrôles faisant suite à des permis de construire. 120 contrôles ont été réalisés avant la réhabilitation des réseaux de l'Avenue Émile Zola, soit 633 visites.

Les indicateurs financiers

- x Dépenses de fonctionnement : environ 3,45 millions d'€ dont 27 % proviennent des charges à caractère général, 36 % des charges de personnel et frais assimilés, 25 % des opérations d'ordre budgétaires,
- x Recettes de fonctionnement : environ 4,61 millions d'€ dont 87,71 % proviennent de la redevance (31 % part fixe et 69 % part variable),
- x Pour rappel, la part fixe était de 88 € TTC/an en 2024 et la part variable de 2,35 € TTC/m³,
- x 3,34 % d'impayés (Montant restant impayés au 31/12/2024 sur les factures émises au titre de l'année 2023),
- x Dépenses d'investissement : 3,75 millions d'€,
- x Taux d'extinction de la dette : 2,21 ans.

Les évènements marquants 2024

Études :

- x Poursuite du schéma directeur d'assainissement pour les 23 systèmes d'assainissement,
- x Achèvement du géoréférencement 3D des réseaux,
- x Achèvement de la phase étude projet pour la réhabilitation de la station de Sainte-Verge,
- x Finalisation de l'étude hydraulique bassin tampon de Crevant.

Travaux :

- x Achèvement des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de l'Avenue Émile Zola à Thouars,
- x Continuité des travaux de mise en séparatif du réseau sur le système d'assainissement de Cersay – Commune déléguée de Val-en-Vignes.
- x Poursuite des travaux de renouvellement du parc matériel de télégestion du service assainissement,
- x Poursuite des travaux de réhabilitation des réseaux à Oiron – Commune déléguée de Plaine-et-Vallées,
- x Lancement des travaux de réhabilitation du poste de refoulement du Bac et de la bache tampon à Thouars,
- x Extension de la canalisation du Bac,
- x Lancement des études pour la création d'un Bassin de Stockage Restitution Rue Danton à Thouars,
- x Achèvement de la réhabilitation réseaux Pierre Curie à Thouars,
- x Changement d'un surpresseur – STEP Sainte-Verge,
- x Fin de la convention de mandat avec l'Agence de l'Eau.

Les perspectives pour 2025

- x Finalisation des travaux de mise en séparatif du réseau sur le système d'assainissement de Cersay – Commune déléguée de Val-en-Vignes.
- x Lancement et finalisation de l'étude de zonage assainissement,
- x Finalisation du schéma directeur d'assainissement pour les 23 systèmes d'assainissement,
- x Lancement du marché des travaux de réhabilitation de la station de Sainte-Verge,
- x Finalisation des travaux de réhabilitation du poste de refoulement du Bac et de la bache tampon à Thouars,
- x Finalisation de l'extension de la canalisation du Bac,
- x Finalisation des travaux de renouvellement du parc matériel de télégestion du service assainissement,
- x Dévoiement réseau Garambeau,
- x Lancement réhabilitation réseaux Louzy Bourg,
- x Chemisage Boulevard du Huit Mai – Thouars
- x Réhabilitation du groupe de pompage Garambeau.
- x Réhabilitation du réseau d'assainissement rue Jules Michelet
- x Mise en place de la nouvelle redevance de performance de l'Agence de l'Eau.

Synthèse du rapport pour l'Assainissement Non Collectif

Quelques chiffres clés

- x 6 727 dispositifs soit 12 637 habitants relevant de l'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais.
- x Prestations effectuées en interne par le technicien du service (contrôles ventes, dossiers subvention, de réhabilitation) : 370 en 2024 contre 384 en 2023,
- x Réalisation de 598 contrôles périodiques en 2024 contre 607 en 2023.
- x Taux de conformité du parc ANC : 73,39 %,

Les évènements marquants 2024

- x Continuité des subventions à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif :
 - ✓ Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (en remplacement de la subvention « habiter mieux »),
 - ✓ Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif en zones prioritaires.

Les perspectives pour 2025

- x Conformément à la délibération du 14 septembre 2021, les contrôles périodiques en zonage assainissement collectif non desservis par le réseau ont été rendus obligatoires, portant à 600 le nombre de contrôles à réaliser annuellement. Cet objectif est à atteindre annuellement afin

de maintenir la périodicité des contrôles pour l'ensemble des usagers et garantir l'équilibre du SPANC,

- x Continuité d'attribution des subventions à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.
- x Fin d'attribution des subventions à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif en zones prioritaires.

Il est proposé à l'Assemblée :

- De prendre acte des rapports sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De prendre acte des rapports sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Thouarsais.

2025-10-06 : Validation des Tarifs communaux des locations de salles à compter du 1^{er} janvier 2026

Un groupe de travail a été constitué pour travailler sur une grille simplifiée des tarifs de location des salles communales.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition de révision des tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2026.

SALLE ALCIDE :

Caution : 500 €

Accueil 289 personnes maximum

GRATUITE DE LA SALLE UNE FOIS PAR AN POUR CHAQUE ASSOCIATION SAINT VERGEOISE QUE LA MANIFESTATION SOIT A BUT LUCRATIF OU NON.

- Pour les Saint-Vergeois ou associations communales organisant une manifestation à but non lucratif :
 - 12 heures : 85 €
 - 24 heures : 150 €
 - 4 heures supplémentaires : 50 €
 - Option ménage : 150 €
 - Mise à disposition gracieuse en cas d'obsèques d'un Saint-Vergeois et/ou d'une personne inhumée au cimetière de Sainte Verge (8 heures maximum et pas au-delà de 18 heures)
 - Tarif horaire pour les activités de groupe (danse, gym) organisées par les associations communales : 4,35 €
- Pour les particuliers ou associations non communales ou les associations communales organisant une manifestation à but lucratif :
 - 12 heures : 300 €
 - 24 heures : 500 €
 - 4 heures supplémentaires : 150 €
 - Option ménage : 200 €

SALLE PLANTIN :

Caution : 300 €

Accueil 50 personnes maximum

GRATUITE DE LA SALLE UNE FOIS PAR AN POUR CHAQUE ASSOCIATION SAINT VERGEOISE QUE LA MANIFESTATION SOIT A BUT LUCRATIF OU NON.

- Pour les Saint-Vergeois ou associations communales organisant une manifestation à but non lucratif :
 - 12 heures : 60 €
 - 24 heures : 105 €
 - 4 heures supplémentaires : 25 €
 - Option ménage : 85 €
 - Mise à disposition gracieuse en cas d'obsèques d'un Saint-Vergeois et/ou d'une personne inhumée au cimetière de Sainte Verge (8 heures maximum et pas au-delà de 18 heures)
 - Tarif horaire pour les activités de groupe (danse, gym) : 3 €
- Pour les particuliers ou associations non communales ou les associations communales organisant une manifestation à but lucratif :
 - 12 heures : 200 €
 - 24 heures : 300 €
 - 4 heures supplémentaires : 95 €
 - Option ménage : 150 €

ABRI DU PATIS :

Caution : 50 €

- Pour les Saint-Vergeois ou associations communales organisant une manifestation à but non lucratif :
 - Sans électricité : 25 €
 - Avec électricité : 40 €
- Pour les particuliers ou associations non communales ou les associations communales organisant une manifestation à but lucratif :
 - Sans électricité : 60 €
 - Avec électricité : 100 €

SALLE ASSOCIATIVES Pensée, Primevère, Tournesol situées sous la cantine :

- Ces salles sont réservées aux associations communales et à l'association France Alzheimer (délégation 2024-02-12) et leur sont mises à disposition gratuitement. La réservation se fait auprès de la mairie.

La mairie prête tables et bancs, uniquement aux Saint-Vergeois. La réservation se fait auprès de la mairie.

Des conventions particulières peuvent être signées avec le foot, l'ADAPEI, le Foyer Rural, l'Amicale des Aînés.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider les tarifs détaillés ci-dessus et de les appliquer à compter du 1^{er} janvier 2026.

2025-10-007 : Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent pour renforcer l'encadrement des enfants pendant le temps des Temps d'Activités Périscolaires. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 366, évolutif suivant les lois en vigueur, pour les périodes suivantes :

- Du 3 novembre au 19 décembre 2025,
- Du 5 janvier au 6 février 2026,
- Du 23 février au 3 avril 2026,
- Du 20 avril au 3 juillet 2026,

pour un temps de travail de 3 heures semaine.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le contrat pour les périodes mentionnées ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider le contrat de travail pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

2025-10-008 : Convention exceptionnelle de mise à disposition de la salle Emile Plantin pour le Sporting Club Thouarsais

Monsieur le maire explique que le club de football de Sainte Verge a fusionné avec celui de Vrines pour devenir le Sporting Club Thouarsais. Pour des raisons particulières (indisponibilité du club house de Vrines suite à un incendie), les dirigeants du club demandent, exceptionnellement, à utiliser la salle Emile Plantin tous les vendredis soir, pendant toute la durée de la saison 2025-2026.

Après discussion avec le conseil municipal, cette prestation particulière fera l'objet d'une convention et d'une facturation mensuelle et forfaitaire de 40 €. Le ménage devra être fait et la salle devra être libérée au plus tard le samedi à 8h00 pour permettre la location sur le week-end.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider la mise à disposition et la tarification telle que détaillée ci-dessus.

Questions diverses

Les travaux du city-stade de Pompois sont commencés. La mise à disposition devrait être effective pour Noël. Lors de la dernière séance du conseil municipal, Monsieur le maire a évoqué la possibilité d'acheter une parcelle de 350 m² situé dans le prolongement de la parcelle acquise pour installer le city-stade. Il informe l'assemblée que les propriétaires de la parcelle ne veulent finalement plus vendre.

Concernant l'étang privé situé derrière le pâtis, un Saint-Vergeois serait intéressé pour l'acheter. Nous en avons informé le propriétaire et attendons son retour.

Concernant les travaux de la place de la liberté, nous attendons des devis supplémentaires. En effet, lors de la démolition, nous avons découvert que la dalle que nous devions conserver n'est pas suffisamment solide. Elle a donc été détruite : nous attendons des devis pour connaître le surcoût lié à la réalisation d'une nouvelle dalle. Toujours sur ce chantier, le retrait de la végétation fait apparaître un vide entre notre parcelle AH180 et la parcelle du voisin AH0075. Nous attendons également des devis pour la reconstruction de ce mur.

Monsieur le maire informe l'assemblée que la subvention demandée au département fin 2024 pour le financement de l'aménagement de la Place de la Liberté nous a été accordée. Cette subvention est de 45811,75 €. L'accord de cette subvention boucle notre dossier de subventions pour ce projet de renaturation de la Place de la Liberté.

La réunion de rentrée animée par nos agents du restaurant scolaire s'est déroulée le lundi 29 septembre 2025. Nous avons accueilli 11 parents d'élèves qui ont posé des questions pertinentes à nos agents. La présentation qu'ils ont faite a permis de mettre en valeur leur implication pour servir des repas de qualité dans une ambiance conviviale.

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, les futurs contrats de prévoyance et de complémentaire santé à destination de nos agents ont été présentés. Nous avons débattu des montants que la collectivité souhaitait verser mensuellement aux agents : 20 € pour la prévoyance et 15 € pour la santé. Nous avons soumis notre projet au CST du Centre de Gestion qui, lors de la réunion du 7 octobre 2025, a émis un avis défavorable. Monsieur le maire détaille l'avis et fait part des arguments du CST. L'assemblée décide, après débat, de maintenir les montants votés en septembre. Une nouvelle saisine sera présentée au CST du Centre de Gestion le 4 novembre 2025.

Monsieur le Maire et Aline Berthonneau ont reçu deux des trois assistantes maternelles porteuses d'un projet d'installation d'une MAM privée dans le bourg de Pompois. Le local a été identifié et présenté à la PMI qui l'a validé avant que le propriétaire n'engage les travaux de réhabilitation. Celui-ci construit son projet de façon à ce que si l'activité MAM cesse, le bâtiment puisse avoir une vocation à devenir un logement. La commune de Sainte Verge approuve le développement de ce projet.

Plusieurs élus constatent que le gérant de la tissuterie se stationne en-dehors du parking prévu pour son magasin. Il gêne ainsi le passage des véhicules qui voudraient accéder au drive. La voie de circulation sur laquelle il se stationne n'est pas du domaine public mais appartient au propriétaire du Centre Leclerc. Monsieur le maire les en informera de ce désagrément.

Aurélie Bernard note que lors des travaux de déploiement de la fibre, un trou dans la chaussée a été fait et rebouché, mais le terrain s'affaisse et cela devient dangereux. Nous allons relancer l'entreprise en charge des travaux.

Aurélie Bernard fait partie de l'association « week-end de l'étrange » qui organise chaque année une manifestation pour Halloween. Les locaux de l'association ont récemment été cambriolés et vandalisés. L'association recherche donc de toute urgence du matériel nécessaire à l'organisation de la prochaine manifestation et fait appel aux dons pour récupérer des objets qui pourraient convenir.

Isabelle Gauthier note que les arbres des parcelles achetées à Monsieur et Madame Odet ont été arrachés. Elle demande quel est le projet de réhabilitation de cet espace. Nous allons notamment aménager un espace de stationnement des véhicules qui permettra aux familles d'accéder plus facilement au cimetière, notamment lors des sépultures.

Isabelle Rébéchaud rappelle quelques rendez-vous aux élus :

- Vide-grenier du comité de jumelage le dimanche 19 octobre 2025,
- Repas de la commune offert aux aînés de plus de 70 ans, aux agents et aux élus le dimanche 26 octobre 2025,
- Dîner « pot au feu » organisé par le comité des fêtes le samedi 29 novembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22h10.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,